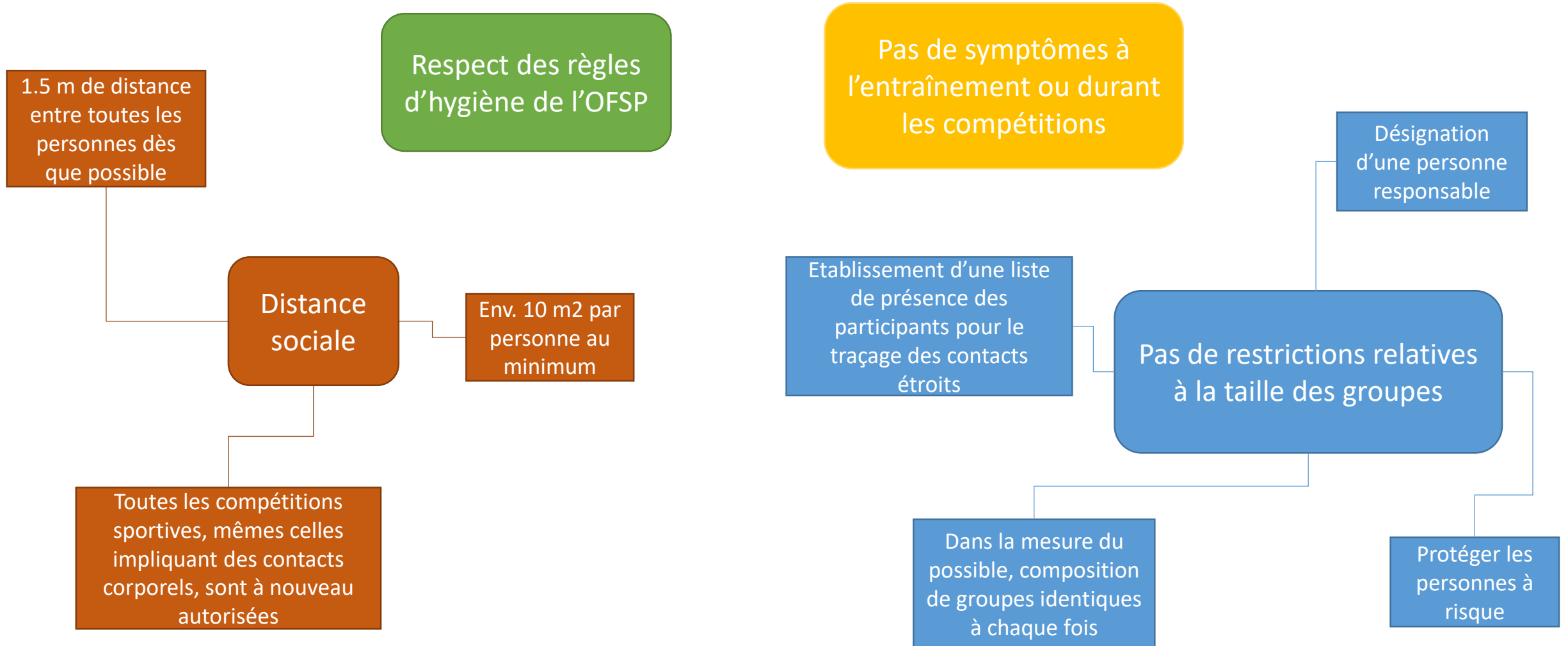




Infrastructures sportives



Principes généraux – août 2020



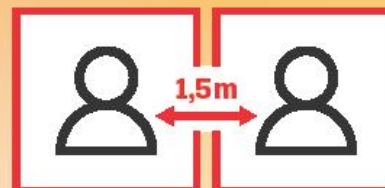
Directives générales pour le sport
après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport

signifie maintenant ...



Respect des
règles d'hygiène
de l'OFSP



Respect des distances
(garder 1,5 m de distance si possible)

Valable dès le 22 juin 2020



Participation aux
entraînements/compétitions
sans symptômes



Respect du
concept de protection
des clubs et des exploitants
d'installations sportives



Manifestations sportives

- avec max. 1000 athlètes
- avec max. 1000 spectateurs
- groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée



Listes de présence
(traçabilité des contacts proches –
Contact Tracing)



Entraînements de sports avec contact physique étroit
en groupes fixes
(recommandation)

 **swiss** olympic

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Association suisse des services des sports (ASSA-ASSS)

- [Informations générales](#)
- [Modèles de concepts de protection](#)
- [FAQ](#)

Swiss Olympic

- [Focus Coronavirus](#)

Service du Sport du canton de Fribourg (SSpo)

- [Sport et Coronavirus dans le canton](#)